



Monsieur Pascal COURTADE

Directeur Général de l'administration Pénitentiaire

Ministère de la Justice

Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire

13 Place Vendôme

75042 PARIS Cedex 01

Courier remis au DGAP lors de l'entretien avec les OS représentatives à l'occasion de sa venue au CP de PERPIGNAN pour l'installation de la nouvelle CE.

Monsieur le Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire,

Situation des effectifs et anticipation des besoins en personnel au CP de Perpignan.

FO JUSTICE souhaite attirer votre attention sur la situation des effectifs du centre pénitentiaire de Perpignan et sur les difficultés qui résultent aujourd'hui du déficit de personnel dans les différents corps.

S'agissant du corps d'encadrement et d'application, l'établissement compte, au 16 septembre 2026, 184 agents affectés pour un organigramme de référence de 204 agents, soit un déficit de 20 agents.

Cette situation doit toutefois être appréciée au regard de l'effectif réellement disponible. En prenant en compte les agents placés en CLD, CLM, suspension, détachement ou relevant d'une position A16, l'effectif disponible est ramené à 174 agents, représentant ainsi un déficit de 30 agents par rapport à l'organigramme de référence.

Ces éléments traduisent une tension importante sur les ressources humaines et rendent particulièrement difficile la couverture de l'ensemble des missions et des postes prévus à l'organigramme.

Une situation qui aurait dû être anticipée

FO JUSTICE avait, à plusieurs reprises, attiré l'attention des chefs d'établissement successifs sur les départs en retraite prévisibles, en demandant que ceux-ci puissent être anticipés dans le cadre des mouvements de personnel à venir.

Malgré ces différentes alertes, les départs intervenus n'ont pas toujours été compensés à hauteur des besoins de l'établissement.

Par ailleurs, les mouvements de mobilité successifs ont également entraîné une diminution progressive des effectifs. Certaines situations particulières viennent accentuer cette difficulté, notamment lorsque des agents affectés au CP de Perpignan se trouvent en suspension, en congé de longue maladie ou en congé de longue durée.

De la même manière, lorsque des agents ayant obtenu une mutation renoncent finalement à rejoindre l'établissement, notamment à la dernière minute, leur remplacement n'est pas systématiquement assuré. Ces situations entraînent mécaniquement une diminution des effectifs réellement disponibles et compliquent davantage la gestion prévisionnelle des emplois.

Il apparaît donc nécessaire de prendre en compte non seulement le nombre d'agents administrativement affectés à l'établissement, mais également l'effectif réellement disponible pour assurer les missions quotidiennes.

Une vigilance nécessaire pour les personnels administratifs

Cette problématique concerne également les personnels administratifs.

Plusieurs départs en retraite sont d'ores et déjà identifiés pour l'année 2027, avec quatre départs prévus, dont trois au sein d'un même service.

Par ailleurs, trois postes de secrétaire administratifs sont actuellement susceptibles de devenir vacants.

Compte tenu de cette situation, **FO JUSTICE** estime indispensable qu'une anticipation soit engagée dès à présent, afin d'éviter que ces futurs départs ne viennent accentuer les difficultés déjà rencontrées dans certains services administratifs.

Une gestion prévisionnelle des effectifs permettrait notamment d'identifier les besoins, d'anticiper les mouvements de personnel et de solliciter, le cas échéant, les recrutements ou affectations nécessaires.

Des besoins également identifiés pour les personnels techniques

Les personnels techniques sont également concernés par des difficultés de couverture des postes. Des besoins existent notamment en matière d'adjoints techniques dans les secteurs de la maintenance et de la restauration collective.

Si ces difficultés peuvent trouver leur origine dans un déficit de personnel au niveau national, leurs conséquences sont néanmoins directement supportées par les établissements et les agents qui y exercent.

L'absence de personnel suffisant dans ces secteurs peut avoir des répercussions sur la continuité et les conditions de réalisation des missions confiées à ces services.

La nécessité d'une véritable anticipation

Au regard de l'ensemble de ces éléments, **FO JUSTICE** considère qu'une réflexion globale sur les effectifs du CP de Perpignan doit être engagée.

Une surpopulation pénale qui accentue les difficultés de prise en charge.

Le centre pénitentiaire de Perpignan n'échappe pas à la problématique de la surpopulation pénale, qui constitue aujourd'hui un facteur supplémentaire de tension dans le fonctionnement quotidien de l'établissement.

À la fin de la semaine dernière, la maison d'arrêt des hommes comptabilisait 81 matelas au sol et la maison d'arrêt des femmes 15, illustrant concrètement le niveau de suroccupation auquel les personnels sont confrontés quotidiennement.

À cette problématique s'ajoute la présence croissante de détenus présentant des profils particulièrement difficiles à gérer en détention ordinaire : personnes présentant des troubles psychiques importants, profils instables ou particulièrement vulnérables, détenus faisant l'objet d'une mesure de surveillance particulière (MOS), ainsi que des personnes dont le comportement s'avère régulièrement incompatible avec une prise en charge classique en détention.

Aujourd'hui, la réponse apportée consiste trop souvent à transférer ces personnes d'un établissement à un autre, au sein de la direction interrégionale, sans qu'une solution pérenne et véritablement adaptée à leur profil ne soit apportée.

Cette situation ne fait que déplacer la difficulté d'un établissement à un autre et expose successivement les personnels des différents sites aux mêmes problématiques.

Nous avons pris connaissance de la lettre de mission qui vous a été adressée par Monsieur le Garde des Sceaux, et notamment des orientations relatives à la prise en charge des personnes détenues présentant des profils spécifiques et aux problématiques liées à la sécurité en détention.

FO JUSTICE souhaite donc que ces orientations puissent désormais se traduire par des solutions concrètes au sein de la DISP de Toulouse, permettant une prise en charge adaptée de ces profils et une meilleure répartition des personnes détenues en fonction de leur situation.

L'objectif doit être de réduire les tensions en détention, de prévenir les incidents et les agressions, et de garantir au personnel les conditions de sécurité nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Les personnels du CP de Perpignan ne peuvent pas continuer à être confrontés à des situations pour lesquelles les moyens et les structures de prise en charge ne sont manifestement pas adaptés. Une réponse structurelle à l'échelle de la direction interrégionale apparaît aujourd'hui indispensable.

Un établissement vieillissant qui nécessite des investissements conséquents.

Le Centre pénitentiaire de Perpignan, mis en service en 1987, est aujourd'hui un établissement qui nécessite une attention particulière en matière d'entretien et de rénovation.

Si, à première vue, l'établissement peut apparaître dans un état général satisfaisant, un examen plus attentif des infrastructures met en évidence une vétusté progressive de certains bâtiments, équipements et installations, conséquence de près de quarante années d'utilisation.

Certaines installations ne répondent plus pleinement aux exigences et aux normes actuelles, notamment au niveau du bâtiment administratif, où des problématiques persistent concernant les issues de secours en cas d'incendie ainsi que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à l'étage

Une réfection de la zone parloirs famille et création d'une zone parloir avocat avec box de visioconférence : une étude béton prévue courant 2023 (faisabilité création 1^{er} étage). Mais depuis plus aucune information, un projet pourtant nécessaire, à l'image du surveillant affecté au parloir avocats, qui exerce quotidiennement dans un couloir sans fenêtre, sans lumière naturelle et uniquement éclairé par un néon. Peut-on raisonnablement considérer ces conditions de travail comme adaptées en 2026 ?

A l'aube de l'ouverture du centre de détention de RIVESALTES et de la transformation du centre pénitentiaire de PERPIGNAN en maison d'arrêt, les douches en cellules ne sont pas encore terminées dans l'actuelle MAH (seulement 4 ailes sur 6 sont finies) combien de temps faudra-t-il pour avoir des douches en cellule pour la maison d'arrêt des femmes et l'actuel CD future MAH qui compte 16 ailes sur 3 étages ?

Cette situation nécessite désormais la réalisation de travaux d'entretien, de réfection et de rénovation importants, dont le coût ne peut être négligé.

FO JUSTICE demande donc que la vétusté du CP de Perpignan soit pleinement prise en compte dans les arbitrages budgétaires à venir et que les moyens nécessaires soient dégagés afin de permettre la réalisation des travaux indispensables au maintien de l'établissement dans des conditions adaptées à ses missions.

Gérard TAILLEFER secrétaire local **FO JUSTICE CP PERPIGNAN** le 16/09/2026

